Image not found or type unknown

Alterner entre LMNP et résidence principale : charges déductibles

Par **LOO69**, le **15/01/2024** à **18:30**

Bonjour à tous,

Je me pose une question que je n'arrive pas à résoudre. Je débute tout juste, donc la réponse doit être évidente, mais je préfère être sûr car elle va déterminer mon organisation de vie. J'achète un appartement fin février. Je souhaite le louer au régime réel en LMNP une année au moins, puis ensuite je souhaite y emménager en tant que résidence principale. Ma résidence principale actuelle deviendrait alors mon nouveau bien loué en LMNP. Ma question porte sur les charges déductibles. En effet, je souhaite intégrer dans mes charges déductibles les frais d'acquisition lors de mon début d'activité. Mais je ne comprends pas si ces charges à déduire concernent seulement le bien dont les charges ont été déduite ou bien si elle concerne mon activité LMNP en générale, donc si elles peuvent me permettre de déduire l'imposition sur l'autre adresse un an après mon début d'activité. Les deux appartements en question sont dans deux villes différentes.

Merci d'avance pour vos potentielles réponses,
Cordialement

Par **Visiteur**, le **15/01/2024** à **23:58**

Bonjour,

Vous voulez alterner vos résidences ? Ne faites pas trop souvent d'aller-retour.

C'est pour virer les locataires ? attention au congé frauduleux.

C'est pour optimiser votre imposition ? attention à l'abus de droit fiscal

Les déductions sont pour les travaux effectués dans l'année et pour le bien considéré. Il peut y avoir des contrôles du fisc.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés